

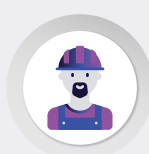
## LE PROJET DE CESSIION DES **CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE :** ÉVITER L'ERREUR STRATÉGIQUE, CONSTRUIRE L'AVENIR

### LES CHANTIERS, DÉPOSITAIRES D'ENJEUX DE SOUVERAINETÉ



#### Un leader de la construction de grands paquebots

3<sup>e</sup> constructeur au monde, les Chantiers représentent 24% du marché mondial. Ils ont livré et livreront 40 navires entre 2000 et 2030



#### Un site moteur pour le territoire

Leur activité génère 9000 emplois directs et indirects, et fait intervenir 500 entreprises « corealisatrices » de toute la région. 60% des achats nécessaires à la construction des paquebots sont réalisés en France



#### Une infrastructure unique indispensable à la Défense nationale

La grande forme de Saint-Nazaire est la seule de taille suffisante pour les grandes coques. Les Chantiers ont été retenus pour la construction du porte-avions de nouvelle génération



#### Une diversification prometteuse dans les énergies marines renouvelables

Trois sous-stations produites par les Chantiers sont destinées aux parcs éoliens en mer français. Cette activité leur permet déjà de vendre à l'export à nos voisins européens

### UNE CESSIION DÉCIDÉE EN 2016, MAIS TOUJOURS PAS EFFECTIVE



#### Après la faillite de STX, un nouvel acquéreur : Fincantieri

Le constructeur naval italien a été retenu comme acquéreur en 2016 par la justice sud-coréenne après la faillite de STX, maison-mère des Chantiers depuis 2008



#### Un accord difficile à trouver

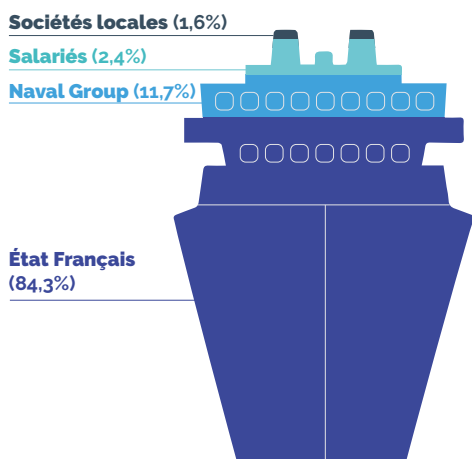
Après un premier accord, l'État français a souhaité renégocier les conditions de la cession et a temporairement pris le contrôle des Chantiers. Un accord de cession révisé a été signé avec Fincantieri en février 2018



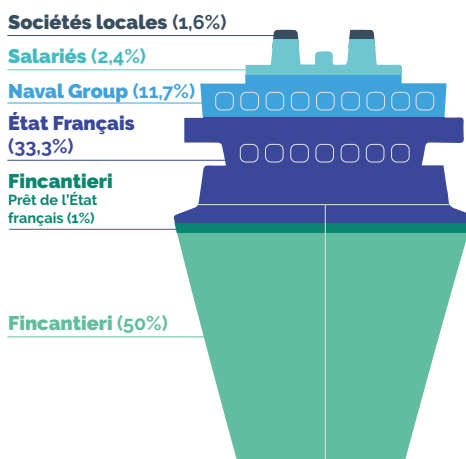
#### La procédure d'autorisation par la Commission européenne est au point mort

La Commission européenne doit autoriser le projet au titre du droit de la concurrence. Fincantieri a décliné de communiquer les détails de son projet et de ses engagements. L'accord de cession a déjà été prolongé trois fois par l'État français

#### DÉTENTION DU CAPITAL OCTOBRE 2020



#### DÉTENTION DU CAPITAL APRÈS LE RACHAT ENVISAGÉ PAR FINCANTIERI



## L'ACCORD ENTRE L'ÉTAT ET FINCANTIERI PRÉSENTE DES RISQUES IMPORTANTS



### **Fincantieri est lancé dans une stratégie d'expansion à la logique incertaine**

Fincantieri acquiert plusieurs chantiers en Europe alors que ses capacités sont déjà excédentaires. Un risque de transfert de production vers ses sites italiens est identifié



### **Des doutes persistent sur la capacité de l'Etat à faire respecter les engagements pris**

Plusieurs « engagements » ne sont que des déclarations d'intention. L'État ne pourrait se rétracter qu'à plusieurs échéances pendant une période de douze ans. L'évaluation du respect des garanties est laissée entièrement à la main de l'État



### **Le partenariat entre l'italien et le géant public chinois CSSC s'approfondit**

La Chine cherche à pénétrer le marché des grands paquebots. C'est le dernier segment sur lequel l'Europe ait encore un net avantage



### **La valorisation des Chantiers ne doit pas être sous-estimée**

L'accord prévoit une vente au prix pratiqué en 2017. La valorisation actuelle de l'entreprise, au carnet de commandes rempli, est probablement supérieure

## CONSTRUIRE DÈS AUJOURD'HUI **UN PROJET D'AVENIR**

La commission identifie **trois lignes fortes pour construire un projet alternatif équilibré et solide**

# 1

**Un partenaire privé porteur d'un véritable projet industriel**, qui offre des complémentarités et un potentiel de développement

# 2

**Un maintien de la présence de l'Etat au capital**, qui reflète les enjeux stratégiques et joue un rôle de stabilisateur



# 3

**Une participation des entreprises locales et des collectivités**, dans un esprit de capitalisme territorial

